

Montréal, le 20 mai 2015

**Par courriel**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'approbation des registres identifiant les entités et les installations visées par les normes et le guide des sanctions  
Dossier de la Régie : R-3699-2009 – Phase 2**

---

Chères consoeurs, chers confrères,

Conformément aux instructions de la Régie de l'énergie (la Régie) contenues dans sa correspondance du 31 mars 2015, le Coordonnateur a déposé, le 1<sup>er</sup> mai 2015, le Guide des sanctions (le Guide) amendé dans le dossier mentionné en objet.

Dans cette même correspondance, la Régie a fixé le calendrier pour la suite du traitement de la phase 2 du dossier après le dépôt du Guide amendé le 1<sup>er</sup> mai 2015, en maintenant les dates déjà réservées pour l'audience les 4 et 5 juin 2015. Elle confirme, par la présente, que l'audience se tiendra de **9 h à 15 h, les 4 et 5 juin 2015**, dans la salle Krieghoff des bureaux de la Régie à Montréal.

Aux fins de planification de cette audience, la Régie demande à tous les participants de lui transmettre les informations suivantes :

- l'identité et la qualification de leurs témoins;
- l'estimation du temps requis pour la présentation sommaire de leur preuve;
- l'estimation du temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins du Coordonnateur et ceux des intervenants;
- l'estimation du temps requis pour leur argumentation;
- tout autre commentaire utile au déroulement de l'audience.

Les informations requises par la présente devront être transmises à la Régie **au plus tard à 12 h le 28 mai 2015**.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de mes sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml